

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Madame Florence DAMET.

Objet | Convention Territoriale Globale - Signature

Le 30 mai 2022, la Ville s'est engagée dans la démarche stratégique partenariale Convention Territoriale Globale dite « CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire au-delà de la petite enfance / enfance / jeunesse / parentalité, couvrant l'ensemble des missions de la CAF.

En complément de cet engagement et afin que les équipements sur le territoire couvert par la CTG présents auparavant dans la Contrat Enfance Jeunesse et soutenus par la collectivité puissent bénéficier directement des financements de la CAF dès 2023, la ville doit s'engager à signer la convention cadre CTG au plus tard le 31 décembre 2023.

Vu, la circulaire 2020-01 en date du 16 janvier 2020 relative au déploiement des conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ) ;

Vu, la délibération n°2022-114 du Conseil Municipal du 30 mai 2022 relative à l'engagement de la Ville dans la démarche Convention Territoriale Globale ;

Considérant la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de préciser l'échéance d'engagement de signature de la CTG par la collectivité par délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

S'engage à signer la convention cadre « Convention Territoriale Globale » au plus tard le 31 décembre 2023 ;

Autorise Monsieur le Maire à valider la signature et à signer la Convention Territoriale Globale sur l'année 2023 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230227-2023-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.